

La contribution du Canada à la reconstruction de l'Afghanistan une mise en application du concept de « sécurité humaine »

Louis-Philippe Désilets
Candidat à la maîtrise

Département de science politique, Université du Québec à Montréal

Louis-Philippe Désilets est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'UQAM depuis décembre 2002. Présentement, il est candidat à la maîtrise en relations internationales dans la même université. Ses intérêts de recherche portent sur la politique étrangère et de défense canadienne, le maintien de la paix, ainsi que sur l'analyse et la résolution des conflits armés. Son mémoire porte sur une étude comparative des politiques étrangères canadiennes et françaises dans le domaine du maintien de la paix en Afrique afin de connaître les motifs qui ont poussé ces deux pays à intervenir en Somalie, au Rwanda, en République centrafricaine et au Congo. Il a également travaillé sur la participation du Canada à la reconstruction de l'Afghanistan.

Résumé :

Cette communication traite de la participation du Canada à la reconstruction de l'Afghanistan notamment, en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'approche Défense, Diplomatie et Développement. La politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine a été adoptée en 1996. Cette vision de la sécurité est davantage axée sur la protection des individus que sur celle de l'État. La sécurité humaine a connu des problèmes par rapport à sa conceptualisation et à sa mise en application sur le terrain. En Afghanistan, le Canada tente de corriger ces lacunes en adoptant une démarche impliquant un volet militaire, diplomatique et d'aide au développement afin de démontrer qu'il souhaite ne pas répéter les erreurs du passé. Les avantages d'une telle approche lui permet de défendre une vision cohérente de la sécurité humaine où chaque ministère peut fournir son expertise sur le terrain sans oublier, que cela lui offre la possibilité de combiner la puissance dure et souple en ayant recours à l'intervention militaire et aux actions diplomatiques et militaires afin de faciliter la reconstruction du pays. Cependant, le problème de la sécurité ainsi que la rivalité potentielle entre les différents acteurs de la politique étrangère canadienne peuvent nuire à la mise en application de l'approche « 3d ». Finalement, seul un engagement à long terme pourra garantir le succès de la politique de sécurité humaine en sol afghan.

Dans le cadre de la conférence de Berlin sur la reconstruction de l'Afghanistan, tenue le 31 mars et 1^{er} avril 2004, le Canada s'est engagé à fournir à ce pays 250 millions de dollars pour les années 2005-2009 par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Cette annonce suit de nombreux efforts de reconstruction entrepris par le Canada au cours des dernières années en Afghanistan. En effet, le 7 octobre 2001, le Canada s'était engagé militairement en Afghanistan pour une durée de six mois. En février 2003, le gouvernement Chrétien autorisait un nouveau déploiement de 1900 soldats afin de participer à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) chargée de protéger les activités du gouvernement provisoire afghan et celles des Nations Unies. Parallèlement à ces opérations militaires, Ottawa rétablissait des relations diplomatiques avec l'Afghanistan et l'ACDI mettait sur pied un important programme d'aide afin de faciliter la reconstruction de ce pays d'Asie centrale ravagé par trente ans de guerre civile. Comment se situent ces différents aspects de la participation du Canada à la reconstruction de l'Afghanistan par rapport à sa politique étrangère en matière de sécurité humaine?

Les origines de la politique étrangère canadienne en matière de sécurité humaine

Celle-ci s'articule autour du concept de sécurité humaine depuis son adoption en 1996 comme doctrine de politique étrangère. L'émergence de ce concept remonte au début des années 1990. Avec la fin de la guerre froide, le système international s'est transformé notamment en ce qui concerne la guerre et la paix. Les conflits armés sont surtout des guerres civiles que des affrontements entre États. « La guerre n'est plus le résultat de la compétition et des rapports de puissance entre États, mais plutôt de leur faiblesse. Ce constat est particulièrement évident dans la dynamique de plusieurs conflits récents en Afrique (notamment au Libéria, en Somalie et au Zaïre/Congo) où ce n'est pas tant la souveraineté que la légitimité de l'État qui est en cause »¹. Ainsi, la déliquescence de l'État jumelé avec la menace d'une crise humanitaire complique la résolution des conflits armés. Ce problème a suscité une première réflexion sur la nature de la sécurité de la part du Programme des Nations Unies pour le développement.

En 1994, le PNUD a publié un rapport mondial sur le développement humain où le concept de sécurité humaine était mentionné pour la première fois dans un document officiel. Le rapport préconisait le passage de la sécurité « nucléaire » à la sécurité humaine². En fait, ce concept signifie l'abandon de la sécurité militaire traditionnelle fondée sur le principe de souveraineté nationale et de l'équilibre des puissances au profit d'une approche centrée sur les individus, de même que sur les notions d'interdépendance, du développement durable et de l'intervention humanitaire.

Certains pays comme le Canada entreprendra alors leur propre réflexion par rapport à ce concept. C'est sous l'impulsion de Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères de

¹ GERVAIS, Myriam et Stéphane ROUSSEL, « De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada (1990-1996) », *Études internationales*, vol. 29, no. 1, mars 1998, p. 44.

² RIOUX, Jean-François, *La sécurité humaine : vers une nouvelle conception des relations internationales*, Paris : L'Harmattan, 2001, p. 21.

1993 à 2000, que la sécurité humaine deviendra un élément central de la politique étrangère canadienne. Dans un article publié en mars 1997, le ministre affirme que les différentes mesures (traité de non-prolifération nucléaire, négociations sur le désarmement) mise en place au moment de la guerre froide ont pu empêcher un conflit nucléaire mais, elles se sont avérées inefficaces face à la résolution des conflits armés à caractère ethnique et religieux.

Face à ce constat, Lloyd Axworthy a soutenu l'idée que la sécurité humaine ne devait pas seulement satisfaire les besoins fondamentaux des individus mais aussi, garantir la prospérité économique, le respect des droits humains et le soutien au développement durable afin de garantir la paix mondiale³. Suite à la réflexion du ministre Axworthy, le gouvernement canadien a adopté une vision de la sécurité axée sur la protection des individus en complément de la sécurité militaire traditionnelle. « La sécurité humaine, axée sur la sécurité des personnes, apporte un complément nécessaire à la place privilégiée qu'on accordait jusqu'à tout récemment à la sécurité de l'État. En élargissant ainsi la notion de sécurité, celle-ci en vient à englober toute une gamme d'approches pour prévenir ou résoudre les affrontements violents, assurer la protection des populations civiles dans les zones de conflit et renforcer l'attitude des États à accroître la sécurité de leurs citoyens »⁴. Afin de pouvoir faire face à tous ces problèmes, le Canada a défini cinq priorités en matière de sécurité humaine. Celles-ci sont respectivement : 1- la sécurité publique, 2- la protection des civils, 3- la prévention des conflits, 4- la gouvernance et responsabilisation, 5- les opérations de soutien de la paix. Un programme de sécurité humaine disposant d'un budget de 50 millions de dollars fut établi afin de pouvoir remplir ces cinq priorités.

Les initiatives alors mises de l'avant par le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international⁵ sont : 1- adoption d'une législation visant à aider les pays du Commonwealth à appliquer les conventions antiterroristes de l'ONU et la résolution 1373 du Conseil de sécurité; 2- participation au groupe de protection des enfants avec les pays de la Communauté économique d'Afrique occidentale (CEDEAO); 3- appui au processus de Kimberley et adoption d'une approche en trois volets (contrôle des armes, répression des activités criminelles, consolidation de la paix) visant à lutter plus efficacement contre la prolifération des armes légères; 4- appui à la Cour pénale internationale; 5- implication de femmes et déploiement d'experts canadiens pour la résolution des conflits armés. Le rapport sur la sécurité humaine de 2000-2002 indique que depuis juin 2000, pas moins de 250 projets impliquant les cinq priorités furent soutenus au Canada et dans le monde⁶. Toutes ces actions ont permis au Canada de se démarquer sur la scène internationale.

³ AXWORTHY, Lloyd, « Entre mondialisation et multipolarité : pour une politique étrangère du Canada globale et humaine », *Études internationales*, vol. 28, no. 1, mars 1997, p. 118.

⁴ Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Vivre à l'abri de la peur : La politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine*, Ottawa, 2002, p.2.

⁵ Le terme Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international était en usage sous le gouvernement de Jean Chrétien. Actuellement, le MAECI est divisé en ministères distincts : Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada.

⁶ Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Rapport sur le Programme de sécurité humaine du Canada 2000-2001 et 2001-2002*, Ottawa, p. 1.

Les problèmes de la sécurité humaine et l'adoption de l'approche Défense, Diplomatie et Développement

Toutefois, il ne faut pas oublier que la politique de sécurité humaine a connu des problèmes quant à sa conceptualisation et à son application sur le terrain. Premièrement, il y eu un problème concernant sa conceptualisation car le terme sécurité humaine demeure vague. En effet, la doctrine Axworthy implique de défendre les droits humains, de soutenir la prospérité économique, de garantir le respect de la règle de droit, de satisfaire les besoins humains fondamentaux et de s'engager en faveur du développement durable. Étant donné que les objectifs de cette doctrine sont multiples, les différents acteurs de la politique étrangère canadienne ont choisis de mettre l'accent sur certains objectifs plutôt que d'autres. Par exemple, dans le cadre de l'intervention humanitaire dans la région des Grands Lacs africains, le Ministère de la Défense nationale, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et certaines organisations non-gouvernementales (Care, Oxfam) ont davantage favorisé la sécurité humanitaire (satisfaction des besoins immédiats) au détriment de la sécurité humaine qui se définit plutôt en termes de respect des droits politiques, économiques, sociaux etc. Afin de corriger ce problème, Myriam Gervais a donc recommandé dans un rapport publié en juin 1998 par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, de préciser la finalité que le Canada veut associer à la sécurité humaine⁷.

Deuxièmement, la politique de sécurité humaine s'est avérée problématique à propos de sa mise en application sur le terrain. Certains auteurs comme Fen Olser Hampson et Dean Oliver ont critiqué le fait que cette politique manque de crédibilité car le gouvernement Chrétien n'a pas investi assez d'argent afin d'obtenir des résultats tangibles. Selon eux, les montants attribués aux fonds de consolidation de la paix sont insuffisants. Ils donnent l'exemple des Norvégiens qui ont eu de meilleurs résultats que les Canadiens dans la lutte contre les mines antipersonnelles parce qu'ils ont investi plus d'argent et d'effort dans ce domaine. Les deux auteurs recommandent alors aux décideurs politiques d'investir plus de fonds afin d'être pris au sérieux⁸. La sécurité humaine a aussi causé des tensions entre les Forces canadiennes et le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le litige qui oppose ces deux acteurs concerne le fait que cette idée a pu servir de prétexte à une intervention humanitaire contre un régime politique répressif à l'égard d'une partie de sa population comme ce fut le cas au Kosovo. Richard Bowes explique que « l'impératif catégorique de l'humanitarisme et de l'agenda de sécurité humaine contraint les pays occidentaux à intervenir militairement même si leurs intérêts nationaux ne sont pas menacés »⁹. Souvent, ne rien faire est impensable pour les Occidentaux car leur crédibilité est en jeu. Cependant, les dirigeants de ces pays sont réticents à accepter des pertes de vie humaine afin d'en sauver d'autres. De plus, l'intervention humanitaire n'est jamais totalement neutre dans le contexte d'une mission

⁷ GERVAIS, Myriam, avec la coll. de Stéphane ROUSSEL, *Le concept de sécurité humaine et ses applications : Afrique des Grands Lacs et Bosnie (1990-1997)*, Ottawa, Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, juin 1998, p. 45.

⁸ HAMPSON, Fen Olser et Dean OLIVER, « Pulpit diplomacy : A critical assessment of the Axworthy doctrine », *International Journal*, été 1998, p. 388. Traduction libre.

⁹ BOWES, Richard, « Sacrifice and the Categorical imperative of human security », *International Journal*, vol. 6, no. 4, automne 2001, p. 663. Traduction libre.

de paix. D'ailleurs, David Bashow a critiqué dans un article publié par la Revue militaire canadienne au printemps 2000, la décision rapide des décideurs politiques à recourir aux principes humanitaires afin de justifier une intervention dite « neutre » alors que les intérêts vitaux du Canada ne sont pas menacés¹⁰. En fait, comme le souligne Jean-François Rioux, les militaires reprochent aux diplomates de leur faire prendre plus de risques qu'ils ne devraient en prendre en raison de la nature interventionniste de la sécurité humaine¹¹.

Il est vrai que la sécurité humaine a suscité des critiques autant par rapport à sa conceptualisation qu'à sa mise en application. Néanmoins, comme le rappelle Joseph Jockel et Joel Sokolsky, « le gouvernement canadien a toujours la possibilité de choisir où et quand il pourra défendre ses valeurs et, s'il décide de le faire et de choisir le niveau d'engagement »¹². Autrement dit, malgré ses problèmes, le concept de sécurité humaine sert les intérêts de sa politique étrangère. Cette doctrine lui a permis de défendre certaines valeurs (tolérance, démocratie, respect des droits humains) et de mettre en œuvre quelques initiatives dans ce domaine. Par exemple, il a décidé de s'impliquer dans la lutte contre les mines antipersonnelles qui a abouti en décembre 1997 à la ratification par cent-vingt pays du Protocole d'Ottawa visant à interdire l'usage des mines antipersonnelles. Également, il a créé avec la Norvège en 1998 un réseau sur la sécurité humaine qui impliquent une douzaine de pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie afin de promouvoir une action collective contre les menaces qui planent contre la sécurité humaine.

En Afghanistan, Ottawa a adopté une approche combinée de la sécurité humaine impliquant la défense, la diplomatie et le développement. « L'aide à l'Afghanistan a été considérable. Mais l'accroissement des efforts de défense, de diplomatie et de développement- un investissement canadien qui totalisera plus de 1 milliards de dollars au cours des deux prochaines années seulement- a créé le besoin d'une stratégie globale. Ainsi est née la démarche que le Canada qualifie de « 3d » qui suppose une coordination sans précédent des ministères et des organismes du gouvernement »¹³. En fait, la démarche « 3d » fait appel au concept de consolidation de la paix en mettant l'accent sur la reconstruction de l'économie et des institutions politiques afin d'éradiquer toute possibilité de reprise des hostilités. Ce concept permet au Canada d'appliquer sa vision de la sécurité humaine sur le terrain¹⁴. Les acteurs impliqués sont les forces armées canadiennes, des organisations non-gouvernementales, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement

¹⁰ BASHOW, David, « Réconcilier l'irréconciliable? Les liens entre les politiques étrangères et de défense du Canada », Revue militaire canadienne, vol. 1, no. 1, printemps 2000, p. 22.

¹¹ RIOUX, Jean-François, La sécurité humaine : vers une nouvelle conception des relations internationales, Paris : L'Harmattan, 2001, p. 275.

¹² JOCKEL, Joseph et Joel SOKOLSKY, « Lloyd Axworthy's Legacy : Human Security and the rescue of Canadian defence policy », International Journal, vol. 56, no. 1, été 2000-2001, p. 18. Traduction libre.

¹³ Canada, « Au delà de la paix : le Canada en Afghanistan », Regard sur le monde, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, no. 20, automne 2003, p. 3.

¹⁴ DAVID, Charles-Philippe et Martin BOURGEOIS, « Le Canada et la consolidation de la paix La formulation d'une nouvelle approche pour la politique étrangère canadienne », Études internationales, vol. 29, no. 3, septembre 1998, p. 584.

international. Chaque intervenant a des tâches à remplir afin d'aider les Afghans à reconstruire leur pays.

Le volet militaire : les Opérations Apollo et Athéna

En octobre 2001, les Forces canadiennes ont déployé 2000 soldats dans le cadre d'une opération d'une durée de six mois, l'Opération Apollo. Au cours de ce premier engagement militaire, le gouvernement Chrétien a voulu démontrer que le Canada était prêt à jouer son rôle de gardien de la paix dans le contexte d'une mission d'imposition de la paix en vertu du Chapitre VII¹⁵. Les fantassins du Régiment d'infanterie légère Princesse Patricia ont mené des actions en collaboration avec les troupes des pays membres de la coalition anti-taliban afin de restaurer la paix et permettre l'instauration d'un gouvernement provisoire dirigé par Hamid Karzaï. Cette action est considérée comme une priorité en matière de sécurité humaine car il s'agit d'une opération de soutien à la paix. En février 2003, le Canada a décidé de participer à la reconstruction de l'Afghanistan en déployant 1900 soldats au sein de la FIAS afin de soutenir les initiatives diplomatiques et d'aide au développement. La participation des militaires avait pour objectif de faciliter une meilleure collaboration avec les deux autres acteurs canadiens sur le terrain (MAECI, ACIDI), chargés de mettre en œuvre les trois autres priorités liées à la sécurité humaine soit la protection des civils, la prévention des conflits ainsi que la bonne gouvernance.

Dans un discours prononcé devant la Chambre de Commerce de Calgary le 12 septembre 2003, l'ancien Ministre de la Défense nationale, John McCallum, a souhaité justifier la présence du Canada dans ce pays d'Asie centrale. Dans un premier temps, le ministre admettait que l'Afghanistan « est un endroit instable et dangereux » et que la mission des militaires canadiens y était difficile. Néanmoins, il estimait que celle-ci était cruciale parce que cette action contribuerait à préserver la paix et la stabilité dans le système international, dans la plus pure tradition de Pearson.

Depuis l'été 2003, avec un contingent de 1900 soldats, le Canada cherche à assurer le maintien de la paix à Kaboul. Disposant du plus important contingent au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité, Ottawa veut démontrer sa capacité à rétablir et à assurer la paix dans la capitale afghane. Néanmoins, cette participation militaire n'est pas sans risques. La mort de deux soldats dans l'explosion de leur jeep sur une mine antichar en octobre 2003, de même que celle du caporal Jamie Murphy en janvier 2004, montrent les dangers auxquels sont exposés les militaires. Dans un contexte politique et militaire instable, les Canadiens ne sont pas à l'abri de pertes. À titre de comparaison, les Allemands ont perdu onze de leurs soldats au cours de l'année 2003. Il est vrai que cette présence militaire comporte des risques, mais dans l'ensemble, il y a aussi des bénéfices comme d'assurer une certaine stabilité sur le terrain afin que les actions de l'ACIDI et MAECI donnent des résultats concrets.

¹⁵ COULON, Jocelyn, « Le Canada s'engage en Afghanistan », in *Le Guide du maintien de la paix 2004*, Outremont : Éditions Athéna, 2003, p. 70-88.

Le volet aide au développement, action humanitaire, et action diplomatique

Outre l'intervention militaire, le Canada a mis en application sa politique de sécurité humaine sur le terrain à travers les actions de l'ACDI et du MAECI. En agissant de la sorte, il a surtout voulu créer un climat de sécurité afin d'assurer la protection de la population en reconstruisant les institutions politiques et l'économie afghanes, espérant de fait éliminer toute possibilité de reprise de la guerre civile. Les volets aide au développement et diplomatique ont donc mis l'accent sur les priorités suivantes : la protection des civils, la prévention des conflits et la bonne gouvernance.

Le 21 septembre 2003, à l'occasion du forum sur le développement sur l'Afghanistan à Dubaï, l'ancienne Ministre de la Coopération internationale, Susan Whelan, présentait les objectifs et les moyens mis de l'avant par l'ACDI en ce qui a trait à la reconstruction afghane. L'accent a été mis sur trois priorités : une plus grande participation des femmes à la vie politique; l'amélioration de la subsistance en milieu rural et la consolidation de la paix. Depuis la chute du régime des Talibans, le Canada a donc fourni par le biais de cette agence une aide de 316 millions de dollars pour la reconstruction du pays.

L'action de l'ACDI contribue donc aussi à la politique de sécurité humaine canadienne en s'occupant des aspects non-militaires de la reconstruction, mettant surtout l'accent sur la protection des civils, notamment en participant au déminage du territoire, à la réintégration des réfugiés et à l'élimination de l'analphabétisme qui touche surtout les femmes. Des experts civils ont été déployés afin d'aider à la réforme des institutions politiques, mais aussi pour veiller au désarmement et à la réintégration des anciens combattants dans la vie civile. Des progrès ont été observés (trois millions d'enfants sont retournés à l'école, dont un tiers de filles et 1,5 millions de réfugiés ont regagné leurs domiciles). Toutefois, il demeure encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de ce programme d'aide à long terme.

Pour ce qui est des relations diplomatiques entre le Canada et l'Afghanistan, celles-ci remontent déjà à 1968. Rompues lors de l'invasion soviétique de 1979, ces relations ont été rétablies le 25 janvier 2002, après la mise en place du gouvernement provisoire présidé par Hamid Karzaï. La reprise des relations diplomatiques précède d'ailleurs le réengagement militaire canadien dans le cadre de l'Opération Athéna. Depuis, le Canada a travaillé dans des cadres multilatéraux, dont l'ONU et l'OTAN, afin de reconstruire les institutions économiques, politiques et judiciaires dans le cadre de l'Accord de Bonn¹⁶. La participation au processus de Bonn lui permet donc de défendre sur la scène internationale une vision de la sécurité davantage axée sur la protection de l'individu que sur celle de l'État. Étant donné son statut de puissance moyenne, le Canada a avantage à recourir au droit plutôt qu'à la force pour son action à l'international¹⁷.

¹⁶ L'Accord de Bonn, conclu en décembre 2001, a pour objectif de mettre en place une assemblée des principaux dirigeants afghans ainsi qu'un gouvernement provisoire chargés d'adopter une nouvelle constitution nationale d'ici les élections de 2004.

¹⁷ DAVID, Charles-Philippe et Stéphane ROUSSEL, « Une espèce en voie de disparition? La politique de puissance du Canada après la guerre froide », *International Journal*, vol. 52, no. 1, hiver 1996-1997, p. 39-68.

Par ailleurs, l'ouverture d'une ambassade à Kaboul en août 2003 offre au MAECI un instrument pour mieux coordonner l'articulation de la doctrine canadienne de sécurité humaine sur le terrain avec les militaires et l'ACDI. Le but visé est d'éviter les rivalités survenues dans le passé entre les différents acteurs de la politique étrangère canadienne à propos de la mise en application de cette doctrine. Il reste toutefois maintenant à voir si cette approche intégrée parviendra à harmoniser les activités des différents acteurs canadiens sur le terrain.

Les avantages et les problèmes de la mise en œuvre de l'approche « 3d »

La mise en application de l'approche « 3d » exige un effort de coopération de la part des différents acteurs (MDN, MAECI, ACDI) de la politique étrangère canadienne. Quels sont les avantages et les problèmes d'une telle coopération entre les Forces canadiennes, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international? Premièrement, la démarche « 3d » permet au Canada de défendre une vision cohérente de la sécurité humaine en faisant appel à tous les outils de sa politique étrangère comme les forces armées, la diplomatie et l'aide au développement. En effet, il existe une volonté de la part du gouvernement canadien de ne pas répéter les erreurs concernant la mise en œuvre de cette doctrine qui sont survenues au cours des interventions dans la région des Grands Lacs africains et en Bosnie. Ensuite, la collaboration entre les différents ministères permet à chacun d'entre eux de fournir une expertise dans un domaine précis. Par exemple, les Forces canadiennes assurent la sécurité sur le terrain alors que les coopérateurs de l'ACDI se chargent de réformer l'économie et les institutions politiques. Également, la démarche « 3d » offre au Canada l'avantage de combiner la puissance dure et la puissance souple car celui-ci favorise autant l'intervention militaire que les actions diplomatiques et humanitaires afin d'aider les Afghans à reconstruire leur pays.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que cette doctrine se heurte à certains problèmes qui peuvent nuire à son application sur le terrain. Tout d'abord, la politique de sécurité humaine se heurte au problème de la sécurité tant à Kaboul que dans le reste du pays. Les Talibans et certains seigneurs de la guerre constituent toujours une menace pour le gouvernement de Hamid Karzaï car celui-ci n'est pas parvenu jusqu'à maintenant, à établir son autorité dans tout le pays à défaut d'avoir une armée suffisamment puissante. Les combats ne sont pas terminés et de nombreux civils cherchent à trouver refuge dans certaines zones afin de bénéficier de nourriture et de médicaments fournis par les organisations non-gouvernementales. L'ACDI tente de venir en aide aux réfugiés mais cela nécessite la présence de soldats afin de protéger ses activités. Cependant, les Forces canadiennes ne sont pas en mesure de protéger les activités des coopérateurs de l'ACDI partout sur le territoire afghan car le mandat de la FIAS est limité à la région de Kaboul.

Ensuite, il existe toujours la possibilité d'une rivalité entre les différents ministères sur la manière d'appliquer l'approche « 3 ». Chaque ministère cherche à définir ses propres priorités qui ne seraient nécessairement compatibles avec celles des autres. Le Ministère des Affaires étrangères soutient que le succès de la politique de sécurité humaine passe

par une réforme des institutions politiques afin de garantir la stabilité du pays. L'ADCI met l'accent sur la réintégration des réfugiés et l'élimination de l'analphabétisme. Les priorités de ces deux acteurs visent l'ensemble du territoire afghan. Ceux-ci souhaitent que les Forces canadiennes les aident à accomplir leurs objectifs en assurant la protection de leurs activités. Toutefois, les militaires sont réticents à intervenir en dehors de la région de Kaboul car ils estiment qu'ils manquent d'effectifs pour remplir une telle mission sans compter, qu'ils ne sont pas prêts à prendre davantage de risques auxquels ils sont déjà exposés. Les différents ministères vont devoir faire un compromis afin de trouver une solution à ce problème. Dans le cas contraire, il y a un risque que la mise en œuvre de cette stratégie soit compromise et qu'elle ne fournisse pas les résultats escomptés.

Conclusion

La contribution canadienne à la reconstruction de l'Afghanistan ne se limite pas à une intervention militaire. Depuis août 2003, le Canada s'est également impliqué en Afghanistan par le biais de l'aide au développement et de la diplomatie. Ainsi, l'Afghanistan devient un champ d'expérimentation par excellence pour la mise en œuvre de son concept de « sécurité humaine », un concept quelque peu vague et pourtant central dans la politique étrangère du Canada.

Toutefois, malgré les efforts pour mettre en pratique une politique de sécurité humaine en Afghanistan, le Canada demeure confronté au problème de la sécurité même dans la capitale afghane. Cette situation ne justifie pas toutefois un constat d'échec de la part des décideurs politiques, surtout en ce qui a trait à l'approche Défense, Diplomatie et Développement qui y est essayé. Néanmoins, ces efforts de reconstruction se heurtent inévitablement aux séquelles de 30 ans de guerre civile. La politique de sécurité humaine donnera des résultats tangibles. Certains même sont déjà apparents, comme il a été illustré plus haut. Le succès de cette politique de sécurité humaine sur le terrain nécessite toutefois une perspective à long terme et surtout une présence sur le terrain à long terme, comme en Bosnie-Herzégovine. Seul un engagement à long terme pourra garantir le succès d'une application de la politique de sécurité humaine en sol afghan.

Bibliographie

AXWORTHY, Lloyd, « Entre mondialisation et multipolarité : pour une politique étrangère du Canada globale et humaine », *Études internationales*, vol. 28, no. 1, mars 1997, p. 105-121.

BASHOW, David, « Réconcilier l'irréconciliable? Les liens entre les politiques étrangères et de défense du Canada », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, no. 1, printemps 2000, p. 17-25.

BOWES, Richard, « Sacrifice and the Categorical imperative of Human Security », *International Journal*, vol. 6, no. 4, automne 2001, p.649-664.

Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Vivre à l'abri de la peur : La politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine*, Ottawa, 2002, p.1-16.

- Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Rapport sur le Programme de sécurité humaine du Canada 2000-2001 et 2001-2002, Ottawa, 2002, p. 1-4.
- Canada, « Au delà de la paix : Le Canada en Afghanistan », *Regard sur le monde*, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, no. 20, automne 2003, p. 1-4.
- COULON, Jocelyn, « Le Canada s'engage en Afghanistan », in *Le Guide du maintien de la paix 2004*, Outremont : Éditions Athéna, 2003, p. 70-88.
- DAVID, Charles-Philippe et Stéphane ROUSSEL, « Une espèce en voie de disparition? La politique de puissance du Canada après la guerre froide », *International Journal*, vol. 52, no. 1, hiver 1996-1997, p. 39-68.
- DAVID, Charles-Philippe et Martin BOURGEOIS, « Le Canada et la consolidation de la paix La formulation d'une nouvelle approche pour la politique étrangère canadienne », *Études internationales*, volume 29, no. 3, septembre 1998, p. 577-598.
- GERVAIS, Myriam et Stéphane ROUSSEL, « De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada(1990-1996) », *Études internationales*, vol. 29, no. 1, mars 1998, p. 25-51.
- GERVAIS, Myriam, avec la coll. de Stéphane ROUSSEL, *Le concept de sécurité humaine et ses applications : Afrique des Grands Lacs et Bosnie(1990-1997)*, Ottawa, Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, juin 1998.
- HAMPSON, Fen Olser et Dean OLIVER, « Pulpit diplomacy : A critical assessment of the Axworthy doctrine », *International Journal*, été 1998, p. 379-406.
- JOCKEL, Joseph et Joel SOKOLSKY, « Lloyd Axworthy Legacy : Human Security and the rescue of Canadian defence policy », *International Journal*, vol. 56, no. 1, été 2000-2001, p.1-18.
- RIOUX, Jean-François, *La sécurité humaine : vers une nouvelle conception des relations internationales*, Paris : L'Harmattan, 2001, 366p.